

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2009 à 18 H 30 A RUFFEC

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, PASQUER Alain, CIRET Didier, DUMAS Robert, GOMBERT Annick, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LALOGUE Eric, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, MERIOT Claude, CELADON Jean-Jacques, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, CRUNELLE Fabienne, WILLIAMS Richard, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, PELLERIN Dominique, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, GUERIN Philippe, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule.

Le Président Alain PASQUER souhaite la bienvenue aux nouveaux élus des communes de Chitray, Lureuil et Saint-Aigny.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 10 Décembre 2008.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Intervention du Président Alain PASQUER

« Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets »

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

COMMUNAUTE de COMMUNES BRENNES VAL de CREUSE

Alors que les habitants ont été appelés à renouveler les conseils municipaux et qu'un nouveau conseil communautaire siège donc depuis maintenant 9 mois, le moment est venu de tracer les pistes de l'avenir non pas pour 2009 seulement mais si possible pour plusieurs années .

En effet, ainsi que je l'avais fait avec les maires en 2003, je souhaite que nous donnions à notre collectivité quelques perspectives claires qui nous engagent tous et qui constitueront l'architecture de notre politique.

Pour vous faire une opinion précise sur la situation de notre collectivité, ainsi que cela est noté dans le rapport qui vous a été adressé, vous disposez dans chaque mairie des documents, de tableaux, des bilans d'activités qui, année par année, font le point y compris financiers sur les actions entreprises.

Notre intercommunalité aura bientôt dix ans.

Ces dix années ont été riches, très riches en évolutions de toutes sortes

Les principales évolutions

- Le nombre de communes d'abord a évolué : de 15, nous sommes passés à 17 puis 22 puis 23 et aujourd'hui 3 communes nouvelles que je salue nous ont rejoints : Chitray, Lureuil et St-Aigny ce qui porte notre population dite « municipale » à 18046 habitants selon les données récentes fournies par l'INSEE. Le chiffre était de 17666 en 1999 soit une progression de 380 habitants soit +2,15%

Plusieurs autres communes avaient sollicité leur adhésion ces derniers mois. La création d'une nouvelle Communauté de Communes dans le canton de St Benoît, la Marche de l'Occitane, fait qu'elles seront intégrées dans cet EPCI. Je salue la naissance de cette nouvelle communauté qui, nous le souhaitons, répondra ainsi aux vœux de ces communes.

- Nos statuts ont aussi évolué : ils ont été révisés entièrement après une longue et difficile procédure, l'Etat ayant demandé à tous les EPCI de revoir la notion d'Intérêt communautaire. Ce travail fastidieux mais nécessaire a demandé plus d'un an de concertation entre les élus et les services de l'Etat. Je note aujourd'hui, qu'à l'inverse, il semble prévu un assouplissement de cette notion. Voilà qui serait une bonne chose même si cela arrive tardivement.

- Nos compétences ont également évolué :

D'emblée, nous avons pris certaines compétences « à bras le corps » : c'est le cas de l'action économique, des écoles et plus globalement de l'enfance, de l'environnement et du tourisme

- une compétence a été étudiée, celle de l'assainissement, sans succès
- une compétence a été transférée après avoir été exercée avec beaucoup d'énergie par notre communauté : il s'agit de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers qui a été confiée au SYMCTOM après que notre collectivité a eu réalisé de nombreux équipements nécessaires : unité de tri, déchetteries, ... et mis en œuvre le tri sélectif.

- plus récemment, deux compétences ont été ajoutées :

- ✚ la compétence Coeur de village a été rajoutée dans nos statuts et précisé pour être efficiente ; cette compétence a permis aussi d'approcher d'une manière plus précise ce que nous souhaitions faire de notre compétence logement que nous n'avions pas encore mis en œuvre.
- ✚ la compétence Mission locale afin de renforcer l'aide à apporter aux jeunes du territoire dans le domaine de l'insertion professionnelle notamment.
- ✚ enfin, au cours de ces dernières semaines, nous avons adressé un questionnaire aux communes pour essayer de voir si d'autres compétences lourdes pour les communes et d'intérêt communautaire pourraient être transférées. Ce travail est en cours mais il doit aussi tenir compte de l'avis des trois communes qui viennent de nous rejoindre ; un questionnaire leur sera également remis.

C'est l'occasion pour moi de fixer un premier objectif pour 2009 :

- il faut avoir réglé dès ce début d'année la question de l'inscription précise de la compétence logement – Coeur de village dans nos statuts.

- il faut avoir débattu et décidé de prendre ou non les nouvelles compétences que nous avons évoquées et sur lesquelles nous vous avons interrogés.

Ces diverses évolutions dans l'exercice des compétences, dans la géographie du territoire ont eu des impacts nombreux y compris financiers non négligeables que nous avons dû mesurer et qui ont rendu parfois difficile un travail prospectif.

Songez par exemple à ce que peut représenter pour un budget, d'un coup ou presque, le transfert des personnels de collecte et traitement des déchets ménagers ou les incidences de l'entrée de 5 communes comme ce fut le cas une année ou encore le transfert et la fiscalisation des bâtiments scolaires. Chaque fois, et cela est bien normal, il a fallu s'adapter ; chaque fois cela a donné des budgets annuels différents.

La communication et la participation aux décisions

Compte tenu de ces évolutions rapides et de l'extension de notre territoire communautaire, la politique de communication et de partage du débat est et reste un enjeu majeur auquel j'attache une attention toute particulière.

Sur le plan de la communication, nous avons essayé d'y remédier par une politique d'information maximale : réunions de secrétaires de mairie, rencontres régulières avec les personnels, édition d'un magazine ; utilisation de l'outil internet, création d'un site qui permettent d'avoir l'information en direct et complète ; édition en 2007 d'un bilan de mandat qui est un peu notre référence, qui figure aussi sur notre site et dans chaque mairie sous forme d'un CD-ROM. Enfin, la presse se fait largement l'écho de nos travaux et nous l'en remercions. Des inaugurations simples nous ont aussi permis de montrer les réalisations de notre EPCI

Sur le plan de la représentativité et de la participation au travail en commun, vous le savez, les règles définies dès l'origine de la Communauté de communes ont conduit à une forte représentation des communes rurales puisque les trois communes de plus de 1000 habitants de notre territoire ne dispose que de 7 délégués titulaires sur l'ensemble des 27 délégués que connaissait notre conseil et maintenant 30 avec l'arrivée des trois nouvelles communes.

C'est un point consensuel auquel nous étions et nous devons restés attachés : la Communauté de communes doit être celle de toutes les communes et le monde rural que nous constituons doit être privilégié, ce qui n'interdit pas la formation de pôles décisionnels que sont les chefs-lieux de cantons ou les plus grosses communes. Tout est dans l'équilibre.

J'ajoute que pour essayer de parfaire ce travail collectif, les délégués suppléants sont conviés systématiquement aux réunions de conseils et participent au débat ; enfin, j'ai créé un bureau élargi qui permet d'avoir une représentation de tout le territoire et nous avons créé des groupes de travail (une quinzaine) qui permettent aux élus de participer au travail collectif selon leurs propres sources d'intérêt.

C'est le second objectif que je fixe ici pour 2009 et pour le mandat : faire en sorte que l'information circule encore mieux , faire en sorte de combattre les effets négatifs de notre extension géographique, faire en sorte que chaque délégué se sente encore plus impliqué dans les décisions prises.

Cela a une contre partie : que les délégués n'hésitent pas à participer au débat et fassent aussi passer l'information dans les conseils municipaux de communes. Je précise que le bilan d'activité de la collectivité que nous établissons chaque année doit faire l'objet d'une présentation par les délégués devant chaque conseil municipal.

Le personnel de la communauté

C'est un pilier indispensable de notre construction.

- l'équipe administrative

Pour effectuer votre mission de délégué, l'équipe administrative est à votre disposition sous la responsabilité de Guy Leroy et Sylvie Milord. Cette équipe a connu, elle aussi des évolutions importantes ; d'abord, parce que la plupart des membres de cette équipe sont des jeunes qui, au départ, étaient employés dans le cadre des emplois- jeunes et ont été confirmés dans leurs fonctions avec statut de la fonction publique territoriale ; ensuite, parce que les missions des uns et des autres ont été précisées. Chacun a trouvé sa place et pour la plupart d'entre eux, ces chargés de missions ont passé les concours qui convenaient.

Aujourd'hui, nos chargés de mission sont connus, ont un profil de poste bien défini.

- le personnel en général

Ce sont plus de 100 personnes employées par notre collectivité (près de 150 lorsque nous disposions de la compétences des déchets ménagers). La dépense de personnel représente environ 35 % de notre budget et cela est notamment dû à la compétence écoles qui est rarissime dans les EPCI.

Je rappelle que nous avons titularisé de nombreux contractuels travaillant à l'origine dans les communes. Ce sont près de 60 agents qui hors les cadres administratifs ont été titularisés ce qui fait de notre EPCI un gros employeur.

Pour autant, nous avons contenu nos dépenses et pratiqué une politique de mutualisation importante facilitée par le fait que nous avons nombre de personnes à temps incomplet en raison notamment de la compétence scolaire (cantines, garderies, centre de loisirs, heures de ménages...)

Nous avons également mené une politique de formation active, créé un CTP et un CHS, mis en place une Charte des ATSEM, nous cotisons au CNAS et nous finançons un CAS depuis 2004.

Les personnels ont élu leurs représentants le 6 novembre dernier au CTP et je me réjouis qu'à cette occasion, des personnels représentant tout le territoire communautaire aient bien voulu faire acte de candidature. Claude Mériot continuera à animer ce CTP- CHS

C'est un troisième objectif que je fixe pour 2009 et pour le mandat : après avoir mis en place nos moyens humains, après avoir titularisé de nombreux personnels, après avoir mis en place notre organigramme, il nous faut désormais continuer notre travail d'économie, contenir nos dépenses de personnels en mutualisant au maximum avant d'envisager un quelconque recrutement.

Le territoire : le PNR, notre référence

Si toutes les collectivités, nous ont plus ou moins aidés selon les projets : l'Etat (DGE, FNADT...) ; l'Europe (FEDER), le département (fonds « Un projet par pays »), force est de constater que notre principal financeur est le Conseil régional dans le cadre du Contrat de pays.

Nous avons de grandes inquiétudes quant au devenir de la politique contractuelle : cette politique est aujourd'hui ciblée sur les grands bassins d'emplois ayant connu des difficultés et nos zones rurales risquent de moins bénéficier de soutiens à l'avenir (hors certains dispositifs tels que les pôles de

compétitivité ou les PER); certes, nous avons lancé un projet de pôle de compétitivité qui pourrait nous apporter des financements européens intéressants mais nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de résoudre par exemple la question de la réalisation d'une piscine intercommunale, faute de financements suffisants et de volonté de nos partenaires hors le Contrat de pays.

Je rappelle ici que, dès l'origine, nos statuts font référence à la politique menée par le PNR dans laquelle nous nous intégrons.

Nous devons donc tous être convaincus de notre profond ancrage dans le PNR de la Brenne et dans tous les dispositifs et outils qu'il met en place.

Nous devons donc bien sûr saisir les opportunités offertes par le PNR et le Contrat de pays mais nous devons alimenter le PNR de nos projets : c'est ce que nous avons fait en adressant au président du PNR, les projets économiques que nous souhaitions voir soutenus ; c'est ce que nous avons fait en participant les uns ou les autres aux réunions que le PNR a lancé notamment pour que les intercommunalités soient des partenaires plus proches encore du PNR. Il est clair que nous devons aussi répondre aux exigences du contrat. Ainsi, il apparaît à travers l'Agenda 21, que les mesures environnementales devront être davantage prises en compte. On le sait : elles auront un coût et nous aurons de ce point de vue besoin de soutiens à la fois techniques et financiers

C'est donc un quatrième objectif que je fixe pour 2009 et pour le mandat de contribuer à toutes les réflexions qui se font sur le territoire.

Notre communauté de communes s'inscrit très clairement de par nos statuts dans la politique menée par le PNR de la Brenne. A l'heure où s'élabore le futur Contrat de pays, je souhaite que nous prenions toute notre place dans ce qui se dessine en particulier s'agissant du développement économique (y compris l'installation de nouveaux jeunes agriculteurs), le haut débit, l'environnement, la politique de l'enfance, la politique scolaire et culturelle etc...

Les contraintes et la stratégie budgétaires

Les contraintes n'ont pas manqué et elles ont toujours été clairement indiquées.

Nos ambitions

D'une façon générale, elles sont liées à nos compétences mêmes : le fait d'avoir pris la compétence scolaire génère des dépenses de fonctionnement importantes que beaucoup d'EPCI n'ont pas notamment s'agissant des personnels. Du coup, il est difficile de comparer nos ratios financiers à ceux des autres EPCI ou aux moyennes nationales.

Nous avons depuis pratiquement le départ un Coefficient d'intégration fiscal qui est élevé, ambitieux ; cela veut dire que nous avons eu la volonté parce que cela était nécessaire d'un niveau d'investissements élevé pour un niveau de recettes comparativement très modeste.

Notre choix de fiscalité

Je l'ai souvent dit : la fiscalité additionnelle mise en place a longtemps seulement servi à compenser le transfert de charges et n'a pas constitué une réserve financière réelle supplémentaire, puisque les taux de l'intercommunalité ont été déduits strictement des taux communaux en totalité jusqu'en 2005, pour une large part depuis 2005.

A propos de 2005, pour vous donner un ordre de grandeur, sachez que la hausse de 5% des taux a permis de mobiliser environ 100 000 € de fiscalité propre par an. Et il y a eu en 2008 une autre hausse des taux ce qui, au total, sur la durée de vie de l'EPCI, sans être négligeable, représente une augmentation annuelle des taux de l'ordre de l'évolution de l'inflation.

Je rappelle toutefois que lors de la création de la Communauté de Communes, aucun transfert de fiscalité n'a été prévu pour assumer les investissements scolaires.

Pendant ce temps, d'autres EPCI se dotaient d'une vraie marge de manœuvre en optant par exemple, pour une TPU + fiscalité additionnelle sans la déduire totalement des taux communaux.

Notre stratégie de 2003 à 2008

Tenant compte de ces contraintes, une stratégie a été clairement définie notamment en 2003 suite à une réunion des maires de la C de C et malgré tous les changements (entrées de nouvelles communes, transfert de la compétence déchets ménagers...) : nous l'avons suivie.

Il s'est agi de poursuivre le programme nécessaire d'actions pour lequel nous nous étions tous engagés dans notre EPCI, avec les moyens dont nous disposions et en étant conscients qu'à un certain moment, viendrait le temps de renforcer ces moyens financiers.

Dans mes diverses interventions de DOB, vous retrouverez ces éléments d'analyse.

Je ne reprendrai pas le bilan de façon exhaustive: comme je l'ai indiqué, un document existe ; il fait le point sur toutes les actions entreprises domaine après domaine. Vous pouvez le consulter dans les mairies ou auprès de nos propres services.

Le programme d'actions a été réalisé grâce à la DGF mobilisée par l'intégration des communes en intercommunalité, par la DDR seulement versée aux EPCI, par la TVA remboursée dans l'année de l'investissement, par l'emprunt enfin et surtout.

Pour ne tracer que quelques lignes, nous avons consacré nos dépenses :

- à l'école et à l'enfance avec près de 2 millions d'euros d'investissements sur les 10 que nous avons mobilisés depuis 2000. Cela a concerné des créations d'écoles, de classes, de cantines, l'installation de jeux de cours, la réhabilitation de locaux existants, l'acquisition de mobiliers, de matériels informatiques mais aussi des actions telles que le financement de classes découvertes, d'un dictionnaire pour les élèves quittant le CM2, la mise en place de Contrats éducatifs locaux, l'animation culturelle par la commission Culture- école, la sensibilisation à la musique, au cinéma, à l'environnement, aux arts plastiques, à la lecture etc...
- aux services pour les familles par la création de garderies péri- scolaires, de soutien aux devoirs, de centres de loisirs avec la construction de celui de Fontgombault, la mise en place des actions de la CIPAT, de spectacles tous publics, le financement et l'extension du multi- accueil du Blanc et la participation à la création de celui de Thenay
- le secteur de l'économie a été une vraie priorité par l'installation ou l'aménagement ou l'extension de plusieurs zones artisanales à Tournon, Rivarenes, Le Blanc, Rosnay, Douadic ; le soutien aux commerces de proximité, l'aide à l'installation de près de trente entreprises, le soutien à la Foire-exposition du Blanc, l'installation d'un jeune agriculteur, la création d'un Hôtel d'entreprises ; au total ce sont près de 5 millions d'euros qui ont été investis dans l'économie
- le secteur du tourisme a été également concerné du stade nautique de Tournon à la voie verte en passant par l'acquisition du rocher de la Dube, un programme de bornes de camping-cars, l'aménagement de vestiaires, d'aires de jeux, de parcours de pêche dans diverses communes
- dans le domaine de l'environnement nous devons surtout rappeler la création des équipements liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers, la naissance de l'équipe verte, le début de mise en place d'un approvisionnement de nos cantines par les circuits courts et soucieux de la qualité des produits

Signalons que sur ces 10 millions d'euros investis dans le territoire depuis 2000, 57% de subventions ont été mobilisés auprès des collectivités partenaires et de certains organismes tels que la CAF. Et ce sont près de 80% de subventions qui ont été mobilisés s'agissant des plus gros projets (ZI, ZA, Centre de loisirs, Voie verte)

Ces dépenses obéissaient à une nécessité : elles ont toujours été votées unanimement parce qu'elles répondaient à une vraie ambition pour ce territoire.

Des freins

Nous avons rencontré de nombreux freins, en plus de ce « manque » de recettes fiscales évoqué plus haut:

- la baisse brutale voire la disparition de certaines dotations et aides de l'Etat (baisse de la DGF suite à une réforme de son mode calcul, fin de l'aide aux emplois- jeunes, fin de l'aide de l'Agence de l'eau et récemment la perte de recettes de TP : ces pertes peuvent être chiffrées à plusieurs centaines de milliers d'euros).
- l'augmentation importante de cotisations supportées par la C de C et non répercutées sur les communes (le SDIS est un bon exemple avec une hausse de 33% sur plusieurs années soit 96500 € entièrement supportés par la C de C)
- Ainsi pour cette année 2009, le SDIS et le Conseil général viennent de nous faire savoir que les cotisations augmenteraient de 3,5% soit une dépense prévisible supplémentaire de près de 15000 € soit 0,5% de nos recettes fiscales !
- l'augmentation rapide des coûts de collecte et traitement des déchets ménagers notamment les coûts d'enfouissement.
- le transfert des communes vers l'EPCI sans fiscalisation des bâtiments scolaires, etc ...

Ainsi que le montre notre compte administratif, nous avons entrepris et confirmé une politique de réduction de dépenses de fonctionnement notamment en ce qui concerne le personnel, les abonnements téléphoniques et à internet ; nous avons réduit notre volume de dépenses de transports, nous avons supprimé des prestations telles que le demi poste de dumiste que nous financions en sus du poste financé par le PNR pour la sensibilisation à la musique, enfin, nous essayons de maîtriser l'augmentation très importante ces derniers mois de dépenses qui nous touchent de plein fouet notamment le combustible, les carburants et les denrées alimentaires.

Des évolutions nationales inquiétantes

Il apparaît qu'en plus des évolutions qui ont déjà eu lieu (en matière de fiscalité locale comme par exemple la réforme de la taxe professionnelle) d'autres vont avoir lieu : on annonce régulièrement des évolutions du paysage des collectivités territoriales, on parle de taille critique des intercommunalités, on évoque aussi des évolutions sur leur mode fiscalité, sur le mode de désignation des délégués et des responsables, des textes sont annoncés.

On parle d'une enveloppe normée dont la FCTVA ferait partie ce qui lui ferait perdre son caractère de remboursement ; on parle d'une réforme de la taxe professionnelle voire de sa disparition sans savoir par quoi elle serait remplacée ; on sait que le recours à l'emprunt risque d'être plus difficile ; on sait que certaines compétences risquent d'être encore transférées aux collectivités sans les moyens nécessaires ; on sait que l'évolution des dotations ne sera pas équivalente à l'inflation puisque annoncée à 2% et que l'évolution de la DGF ne sera plus complétée par une part de PIB comme par le passé etc...

Au total, dans la conjoncture actuelle, pour les collectivités, la période 2009-2012 va être difficile. Nous devons en tenir compte et être mesuré. La Communauté de Communes ne pourra pas réaliser ce que les autres collectivités ne pourront faire ou sans les moyens qu'on lui donnera pour le faire.

Les points d'inquiétude sont si forts que le Congrès des Maires de France, toutes tendances politiques confondues a adopté une motion finale empreinte de beaucoup d'inquiétude et demandant aux pouvoirs publics de veiller à ne pas étrangler les collectivités qui, faut-il le rappeler assurent 70 à 75% des investissements publics et font donc travailler de nombreux secteurs de l'économie, en particulier les travaux publics et le bâtiment dont on sait qu'ils sont fers de lance d'une économie dynamique.

Compte tenu de tout ce que je viens d'évoquer, je propose les orientations suivantes :

- ✚ continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement ; les services tiennent à jour des tableaux de bord.**
- ✚ veiller à améliorer nos rentrées notamment par une politique de tarifs plus adaptée ; lissage des tarifs de cantines, réflexion sur les tarifs d'activités de loisirs.**
- ✚ veiller à maîtriser notre fiscalité, réfléchir à son évolution ; ainsi, alors que nous avons dû recourir à une augmentation forte de la fiscalité en 2008, je souhaiterais que l'on réfléchisse en anticipant, à une hausse régulière mais limitée au maximum au taux de l'inflation, en particulier pour faire face aux augmentations des produits de première nécessité comme les carburants ou les produits alimentaires ou pour que notre collectivité n'ait plus à pénaliser son propre budget par l'augmentation de dépenses imposées comme les cotisations telles que celles du SDIS.**
- ✚ limiter le recours à l'emprunt jusqu'à ce que certains emprunts initiaux tombent de façon à maintenir le niveau actuel de l'annuité ou définir un montant maximum à ne pas dépasser.**

L'année 2009 et les 3 suivantes ne seront donc pas des années vides d'actions mais des années prudentes au cours desquelles il faudra cibler nos actions et, dans ce cadre, je vous propose de cibler notamment le domaine économique et les opérations cœur de village.

Sur cette question des actions économiques, là encore, j'invite Serge et la commission à réfléchir autour de questions de fond souvent évoquées par Serge lui-même :

- quelles limites de notre intervention à la situation des commerces de proximité aidés par la collectivité ?
- quelle suite donner à la rétrocession des bâtiments sous forme de crédit-bail ou bail commercial, formule de plus en plus abandonnée par les collectivités compte-tenu de risques encourus et compte-tenu aussi de la réticence affichée maintenant par les établissements bancaires à nous suivre sur ce type de dossiers dans le contexte actuel ?

Cela dit, hors les actions économiques qui font toujours l'objet de montages financiers spécifiques, je fixe l'objectif d'essayer de réaliser les projets en cours déjà initiés, déjà identifiés et pour lesquels nous avons obtenu des subventions. Il faudra simplement déterminer des priorités, obtenir le maximum d'aides et, surtout, se fixer un échéancier avec un niveau d'emprunt qui soit compatible avec nos finances.

En conclusion générale, l'EPCI que nous constituons est un outil de solidarité ; il permet de définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en mutualisant nos moyens, en donnant de la cohérence à nos actions. Cependant, on le voit, la conjoncture est difficile ; elle nous invite à la prudence sans renoncer à nos projets : l'exercice, ne le cachons pas sera donc complexe mais nous sommes là pour donner de l'espoir aux habitants, faire que notre territoire se développe pour eux, pour nos jeunes qu'il faut essayer de garder dans nos communes, pour nos anciens qui ont travaillé dur.

Si vous souhaitez consulter plus de documents, vous pouvez consulter le site de la collectivité ou aller dans votre mairie où vous trouverez les bilans d'activité, le bilan de mandat, les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire.

EXTINCTION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2008

ANNEES	CAPITAL	INTERÊTS	ANNUITE
2009	272 871,72	180 868,25	453 739,97
2010	284 856,14	168 466,06	453 322,20
2011	289 146,29	156 091,87	445 238,16
2012	297 303,47	143 432,14	440 735,61
2013	307 467,23	130 350,39	437 817,62
2014	321 030,53	116 787,09	437 817,62
2015	331 740,97	102 591,16	434 332,13
2016	305 165,51	88 565,56	393 731,07
2017	307 480,30	75 742,24	383 222,54
2018	287 388,50	62 832,66	350 221,16
2019	242 555,61	51 019,36	293 574,97
2020	171 793,25	41 997,75	213 791,00
2021	146 146,93	35 071,86	181 218,79
2022	85 223,34	29 787,66	115 011,00
2023	64 960,55	26 242,46	91 203,01
2024	51 176,04	23 757,48	74 933,52
2025	53 481,54	21 451,98	74 933,52
2026	55 891,38	19 042,14	74 933,52
2027	58 410,38	16 523,14	74 933,52
2028	61 045,25	13 890,05	74 935,30
2029	32 233,99	11 811,77	44 045,76
2030	33 595,28	10 450,48	44 045,76
2031	35 014,13	9 031,63	44 045,76
2032	36 493,00	7 552,76	44 045,76
2033	38 034,50	6 011,26	44 045,76
2034	39 641,18	4 404,58	44 045,76
2035	41 315,86	2 729,90	44 045,76
2036	43 060,42	981,85	44 042,27
2037	236,19	3,58	239,77

TABLEAU DETAILLE DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2008

LIBELLE	Banque	Année encaissement	DUR EE	TAUX	DETTE A L'ORIGINE	Annuité	ANNEE DE FIN
Entretien cours eau	C Agr	2000	10	5,6500	61 436,95	8 084,04	2010
Treuil forestier	C Agr	2001	10	5,2500	7 927,35	1 039,13	2011
Broyeur branches	C Agr	2004	7	3,7500	12 500,00	2 063,42	2011
Salle péri-scol Thenay	CAF	2007	5	0,0000	7 000,00	1 400,00	2011
Tracteur	C Agr	2000	12	5,8000	14 177,76	1 648,16	2012
Fiat	C Agr	2002	10	5,3000	9 664,00	1 269,83	2012
Transfert Douadic	C Agr	2001	13	4,4000	22 249,73	2 283,83	2014
Partner	C Agr	2004	10	4,1000	9 700,00	1 201,88	2014
Maison Ruffec	C Agr	2000	15	5,7500	47 259,20	4 723,48	2015
Travaux Ecole	C Epargne	2000	15	5,7700	198 183,72	19 922,92	2015
Projets touristiques	C,L,F	2001	15	5,9300	111 287,78	11 253,12	2015
Acquisition local Ruffec	C Agr	2000	15	5,8500	39 636,74	3 987,32	2015
Maison Ruffec	C Agr	2000	15	5,8500	35 063,27	3 527,28	2015
Stade eau vive	C Agr	2001	15	5,7000	76 224,51	7 695,17	2016
Maternelle Ruffec	C Epargne	2002	15	4,6000	61 300,00	5 747,19	2017
Réserve foncière Rosnay	C Epargne	2002	15	4,6000	11 245,00	1 054,28	2017
Maternelle Concremiers	C Epargne	2002	15	4,6000	46 000,00	4 312,73	2017
Maison Ruffec	C Agr	2002	15	4,6210	76 225,00	6 893,50	2017
Travaux Ecole 2001	C Agr	2002	15	5,5500	150 000,00	14 993,54	2017
Travaux Ecoles 2002	C Agr	2003	15	4,3500	116 500,00	10 736,19	2018
Local Maître nageur	C Agr	2003	15	4,3500	34 500,00	3 179,39	2018
Vestiaires Tournon	C Agr	2003	15	4,3500	35 000,00	3 225,46	2018
ZA Rivarennnes	C Agr	2003	15	4,1000	6 600,00	597,77	2018
Maison Ruffec Solde	C Agr	2003	15	4,1000	108 500,00	9 826,97	2018
Invest Divers	C Agr	2003	15	4,1000	205 150,00	18 580,67	2018
CLSH	CAF	2008	10	0,0000	105 000,00	10 500,00	2018
Halte garderie Thenay	C Agr	2004	15	4,4500	23 250,00	2 157,46	2019
Ecole Prim Concremiers	C Agr	2004	15	5,4020	40 760,00	3 915,15	2019
Investissement 2004	C Agr	2004	15	3,9900	839 972,00	73 711,32	2020
ZI Daubourgs	C Agr	2001	20	4,3530	155 650,00	11 358,72	2021
Investissements 2005	C Agr	2005	15	3,9900	402 000,00	35 533,32	2021
Investissements 2006	C Agr	2006	15	3,9900	415 000,00	36 811,56	2021
Anticipé Sictom	C Agr	2007	15	5,8000	457 347,05	22 614,60	2022
Investissements 2007	C Agr	2008	15	4,6500	350 000,00	32 539,28	2023
Investissements 2008	C Agr	2008	20	4,7000	400 000,00	31 305,53	2028
Voie Verte	C Agr	2006	30	4,1000	300 000,00	17 395,20	2036
Ecole Tournon	C Agr	2006	30	4,1000	310 000,00	17 974,92	2036
CLSH	C Agr	2006	30	4,1000	100 000,00	5 798,40	2036
Complément Ecole Tournon	C Agr	2008	29	4,8000	45 000,00	2 877,24	2037

Listes des investissements principaux correspondants à ces emprunts

Investissements 2004	Travaux dans les écoles, acquisition de matériel informatique, de matériel et de mobilier pour l'ensemble des services, Construction d'une classe à Concremiers, Construction d'une cantine à Nuret Multi-accueil de Thenay, Sentier Oulches, ZI Daubourgs, ZA Rivarennnes, ZA Tournon, Etude Ferme de Nuret
Investissements 2005	Travaux dans les écoles, acquisition de matériel informatique, de matériel et de mobilier pour l'ensemble des services, Construction maternelle Ruffec, Agrandissement Cantine Concremiers, Cantine Ingrandes, Salle péri-scolaire à Thenay Stade nautique, Ecluse de Saint-Aigny, ZA Rivarennnes, ZA Tournon, Multi-accueil de Thenay, Piste Roller Sacierges, RPI Roussines
Investissements 2006	Travaux dans les écoles, acquisition de matériel informatique, de matériel et de mobilier pour l'ensemble des services, Cantine Rivarennnes, Cantine Concremiers, Acquisition du Rocher de la Dube à Mérigny ZA Rivarennnes, ZA Tournon, ZA Rosnay, ZI Daubourgs, RPI Roussines
Investissements 2007	Travaux dans les écoles, acquisition de matériel informatique, de matériel et de mobilier pour l'ensemble des services, Travaux en régie, Aménagement à Mijault Sauzelles, Sanitaires de La Pérouille, ZA Rivarennnes, ZA Tournon, RPI Roussines
Investissements 2008	Travaux dans les écoles, acquisition de matériel informatique, de matériel et de mobilier pour l'ensemble des services, Travaux en régie, Sanitaires de la Pérouille, Bornes camping car, Passage à canoés à Fontgombault, Sentier Oulches, Aménagement bord rivière à Rivarennnes, Tennis couvert, ZA Rivarennnes, ZA Tournon, ZA Douadic,

Le Président rappelle les documents disponibles dans les mairies, sur le site et au siège de la Communauté de communes : les bilans d'activité, le bilan de mandat, les magazines.

Annick GOMBERT précise qu'il est possible de réaliser des économies de fonctionnement par l'isolation thermique des bâtiments, que le Conseil Régional aide à la réalisation d'études énergétiques, qu'il a récemment mis en place des sessions de formation destinées aux artisans. Ces actions ont rencontré un vif succès, vont être renouvelés. Ceci permettra dorénavant d'avoir des conseils directement de la part des artisans sans avoir forcément à utiliser un bureau d'étude. Monsieur Robert DUMAS précise que le PNR peut apporter une assistance technique et par ailleurs souligne qu'il serait souhaitable que la collectivité n'augmente pas davantage son annuité d'emprunts.

COMPETENCE LOGEMENT CŒUR DE VILLAGE

Ce dossier est présenté par Thierry BERNARD. Le groupe de travail a fixé des impératifs comme le montant des loyers qui devra couvrir les remboursements d'emprunts. En 2009, seront inscrits au budget les dossiers déjà lancés par les communes et déposés au Conseil Régional. Le groupe de travail étudiera les dossiers qui doivent être prêts en juin 2009 pour un financement en 2010.

Le Conseil Communautaire accepte donc par 27 voix pour et une abstention de modifier les statuts comme suit :

B/ COMPETENCE OPTIONNELLES

2/ Politique du logement et du cadre de vie

- Etudes et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou de Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le territoire des communes membres de la communauté de communes.
- Politique de rénovation de l'habitat à caractère social dans le cadre strict de la « politique Cœurs de village » telle que définie par le règlement de la Région Centre pour le soutien financier aux collectivités :
 - Réhabilitation de logements locatifs sociaux y compris l'acquisition immobilière. Les opérations de construction neuve de logements locatifs sociaux, y compris l'achat de terrain et la viabilisation, relèvent de la compétence communale.
 - Gestion locative directe ou déléguée à des organismes HLM des logements réalisés dans ce cadre par la Communauté de Communes.

D/ COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Le quatrième alinéa sera rédigé comme suit :

Amélioration du cadre de vie, consécutivement aux opérations de logement

- Aménagement d'espaces publics des centres bourgs (pouvant intégrer l'enfouissement des réseaux *téléphoniques et l'éclairage public*), petits équipements publics tels que définis par le règlement de la Région Centre dans le cadre de la « politique Cœurs de village » et selon le règlement intérieur de la Communauté de Communes,
- Attribution d'aides aux particuliers et commerçants par la mise en place d'un Fonds d'incitation pour la réfection de façades et vitrines selon un règlement adopté par le Conseil Communautaire.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire,

- adopte à l'unanimité la mutualisation, dans le cadre de la politique des cœurs de villages, de l'ensemble des opérations d'aménagement d'espaces publics sur son territoire, afin de répartir l'enveloppe ouverte grâce à la création de logements sociaux sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- autorise le Président à signer tout document y afférant.

Il adopte également à l'unanimité la modification du règlement intérieur comme suit :

Création de l'article 35 intitulé « Opérations cœur de village et dispositions financières »

Aménagements d'espaces publics :

La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage de l'opération, mais la commune reste libre de la conception du projet. Le financement sera assuré à 60% par la subvention de la Région Centre, à hauteur de 20% par la Commune dans le cadre des Fonds de Concours et les 20% restant également par la Commune mais dans le cadre des conventions de reversement (imputés sur le budget « investissement »).

Pour les logements :

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage des opérations. Le financement est assuré à 60% par la Région Centre et 40% par la CDC sous forme d'emprunt.

Différentes possibilités se présentent :

- si la Commune est propriétaire du bâtiment :

- soit la commune vend à la CDC : les loyers sont encaissés par la CDC.
- soit la commune met à disposition de la CDC l'immeuble : la CDC encaisse les loyers pendant la durée de remboursement de l'emprunt lié aux travaux effectués et la durée de mise à disposition du bâtiment est ajustée sur la durée de cet emprunt éventuellement étendue à une période correspondant aux frais engagés par la CDC pour l'exploitation du logement, y compris assurances.

- Si la Commune n'est pas propriétaire du bien :

- soit la CDC se rend acquéreur de l'immeuble et encaisse les loyers.
- soit la Commune se rend acquéreur et met à disposition le bien de la CDC selon les critères précédents.

Les organismes HLM peuvent se substituer aux communes ou à la CDC pour le financement des 40% restant selon leur règlement.

Pour pallier aux périodes de carences des règlements de loyers, la CDC pourra contracter une assurance, dont le montant sera imputé sur les loyers des logements.

En cas de vacance de locataire, ainsi que pour la réalisation de travaux rendus nécessaires suite à un changement de locataire, la CDC assurera pendant une période de 6 mois la charge des emprunts contractés pour la réalisation de l'opération. Au-delà, de ce délai de 6 mois, la CDC intégrera le montant des mensualités non couvertes par des loyers dans le cadre des conventions annuelles de reversement.

Le choix des projets sera décidé par le Conseil Communautaire sur avis de la Commission.

La décision de réalisation d'une opération cœur de village sera soumise à délibération du Conseil Communautaire. Un programme annuel sera établi afin de pouvoir l'inscrire au budget de la CDC.

Le règlement de la Région Centre permettant la mutualisation des opérations cœur de village, il sera possible de réaliser des aménagements dans des communes ne bénéficiant pas de logements sociaux lorsque les communes en ayant réalisés disposeront d'un solde non utilisé.

QUESTIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire

- autorise le Président à payer au compte 65 des participations avant le vote du budget notamment pour les RPI de Rosnay-Migné, le Symctom, le RPI Ciron-Oulches (qui en ont fait la demande) et pour le RPI de Roussines ;
- accepte de renouveler l'adhésion de la collectivité à l'Association Départementale des Moulins de l'Indre pour une cotisation annuelle de 40 € ;
- autorise le Président à signer une convention avec l'association familles rurales de Thenay, la mairie de St Gaultier, la mairie de Thenay pour définir les règles de partenariat pour le multi accueil de Thenay.

Claude MERIOT explique la façon dont sera mis en place le service minimum d'accueil pour la grève prévue du jeudi 29 janvier, compte-tenu du fait que cette grève va également toucher les agents territoriaux.